



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet

Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 28 janvier 2016

INFORMATION MEDIAS

Nouvelle étape dans la procédure de « défusion » demandée par les communes associées de Hitiaa o te ra

Le Haut-commissaire de la République en Polynésie française a signé, ce jour, un arrêté portant ouverture d'une enquête publique relative au projet de défusion des communes associées de la commune de HITIAA O TE RA. Cette démarche fait suite au vote par le conseil municipal de HITIAA O TE RA de deux délibérations en ce sens, les 22 juillet 2014 et 12 août 2015.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une enquête publique se déroulera du 7 mars au 9 mai 2016. Un Commissaire enquêteur a été désigné pour la conduire : il s'agit de M. Jean-Pierre VOISIN, chef d'entreprise à la retraite.

A l'issue de l'enquête publique, une commission dont les membres seront élus en application des dispositions de l'article L.2112-3 du CGCT, sera instituée, par le Haut-commissaire, dans chaque commune associée. Elle sera appelée à rendre un avis sur le projet.

Après accomplissement de ces formalités, le conseil municipal de HITIAA O TE RA, le Conseil des Ministres de la Polynésie française et, le cas échéant, l'Assemblée de la Polynésie française, seront sollicités pour avis.

En cas d'avis favorable du conseil municipal et du Conseil des Ministres de la Polynésie française, la décision finale relèvera du Haut-commissaire. Dans le cas contraire, il appartiendra au Ministre des outre-mer de se prononcer sur le projet de défusion.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr